



**Service de supervision des droits d'accès**

400 Boul. St-Martin Ouest - bureau 308

Laval, Québec

H7M 3Y8

Tél. : 450 254-0186

sda@perspectivefamille.org

---

## DEMANDE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL OU NOURRITURE

Il est possible pour le parent visiteur d'apporter du matériel pour transmettre aux enfants. Lorsque du matériel est ramené par l'enfant, c'est-à-dire lorsqu'il quitte Perspective Famille avec du matériel, cela est un transfert de matériel. Cela concerne les cadeaux, comme les vêtements et les jouets, ainsi que la nourriture. Le formulaire doit être transmis par courriel (sda@perspectivefamille.org) minimalement 7 jours avant l'accès visé par la demande. Afin de faciliter le transport du matériel, nous invitons le parent visiteur de prévoir un sac ou une boîte.

Le parent gardien doit consentir à ce que le matériel soit transmis aux enfants en signant le formulaire. Si le transfert est refusé, veuillez l'indiquer à l'endroit.

Perspective Famille se réserve le droit de refuser la demande du transfert de matériel si cela contrevient au contexte de supervision de droits d'accès.

À titre de rappel, aucune information ou message ne peut être transmis par l'intermédiaire des enfants ou des membres de l'équipe de Perspective Famille.

### SECTION PARENT VISITEUR

Date de la visite visée par la demande : \_\_\_\_\_

Matériel : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nourriture :  Oui  Non

### SECTION PARENT GARDIEN

Demande acceptée

Demande refusée

\_\_\_\_\_  
Signature du parent gardien ou personne autorisée

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'intervenant(e) de Perspective Famille

\_\_\_\_\_  
Date